

# PROCES VERBAL

## Séance du Conseil Municipal du lundi 3 juin 2024

L'an deux mille vingt-trois le 3 juin 2024 à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSSES, maire.

**Présents** : Mesdames Evelyne CESSSES, Chantal JALABERT, Marie-José METCHE, Marie Solange de PERTHUIS, Laurence HOLDERLE, Sandrine DURAND, Céline LANNES.

Messieurs Jean-Pierre LOUP, David PARKER, Jean Marc ALLIOUX, Rémy BOYER, Éric LAUTH.

**Excusés** : Madame Lucie GALLOIS donne procuration à Monsieur Jean Marc ALLIOUX pour prendre part aux votes et aux délibérations, Monsieur Jean Paul RIBAUT donne procuration à Monsieur Jean Pierre LOUP pour prendre part aux votes et aux délibérations, Madame Corinne LAFFON donne procuration à Madame Evelyne CESSSES pour prendre part aux votes et aux délibérations.

### **Absents** :

### **Ordre du jour**

- Approbation du procès-verbal du conseil du 29 avril 2024.
- Désignation du secrétaire de séance.

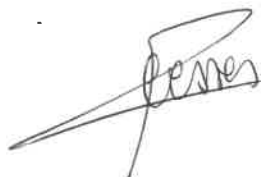
### **Délibérations** :

1. Délibération pour la répartition intercommunale des frais de fonctionnement de l'école pour 2023.
2. Délibération pour la répartition intercommunale des frais du centre de loisirs pour 2023.
3. Délibération pour la répartition intercommunale du marché Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud pour 2023.
4. Délibération pour approuver la répartition des frais de fonctionnement 2023 de l'école de Vallesvilles.
5. Décision modificative n°1 budget assainissement.
6. Délibération qui annule et remplace la délibération n° 2024 0022D : adoption du projet, plan de financement pour l'extension du cimetière et demande de subvention auprès des différents prestataires financiers.
7. Délibération pour autoriser Madame le Maire à signer le contrat de prestation de service « espaces verts plaine des sports ».
8. Délibération pour demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'achat d'un lave-vaisselle à la cantine municipale.

### **Vie de la commune** :

1. Bilan de la fête de pentecôte.
2. Inauguration de la plaine des sports.
3. Aménagement Route du Château d'eau.

### **Questions diverses** :



**Début de séance : 20h35**

**-Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2024**

Madame le Maire met à la disposition des conseillers le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2024 pour approbation.

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 29 avril 2024 a été approuvé l'unanimité.

**- Désignation du secrétaire de séance :**

Madame Laurence HOLDERLE

## **Délibérations**

### **20240026D - Délibération pour la répartition intercommunale des frais de fonctionnement de l'école pour 2023 :**

Madame Le Maire rappelle au Conseil municipal, les articles L.212-8, R.212-21 à R.212-23 du Code de l'Education.

Madame Le Maire indique que le montant des dépenses des écoles publiques de la commune s'élève pour **2023 à 146 239€** pour 115 élèves soit un coût moyen par élève de **1 272€**.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

#### *RESULTATS :*

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

### **20240027D - Délibération pour la Répartition intercommunale des charges de fonctionnement 2023 de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de BOURG-SAINT-BERNARD**

Madame Le Maire expose au Conseil municipal le calcul de la répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'ALSH.

Madame Le Maire indique que le montant des dépenses de l'ALSH de la Commune s'élève pour **2023 à 7 357 €** pour 121 élèves soit un coût moyen par enfant de **61 €**.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

#### *RESULTATS :*

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15



**20240028D - Délibération pour la Répartition intercommunale des frais du marché ALAE - NAP entre les communes du RPI pour 2023 :**

Madame le Maire rappelle que les communes de BOURG SAINT BERNARD, SAUSSENS et VALLESVILLES appartiennent au même Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Les enfants de SAUSSENS et VALLESVILLES scolarisés à BOURG SAINT BERNARD fréquentent l'ALAE et les NAP de BOURG SAINT BERNARD.

Il a été conclu un contrat de marché de services entre la commune de BOURG SAINT BERNARD, (coordinateur du groupement de commande de SAUSSENS et VALLESVILLES) et l'Association LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD chaque année.

Ce contrat a pour objet la gestion et l'animation de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole, et des Nouvelles Activités périscolaires de BOURG SAINT BERNARD.

LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD facture l'intégralité du coût du service à BOURG SAINT BERNARD, coordinateur du Groupement de commande.

Il convient, chaque année, de régulariser les frais de chaque collectivité.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

**RESULTATS :**

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

**20240029D - Délibération pour approuver la répartition des frais de fonctionnement 2023 de l'école de VALLESVILLES :**

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal des courriers de la mairie de Vallesvilles (commune intégrée au RPI (Bourg-Saint-Bernard – Vallesvilles – Saussens) concernant les dépenses des écoles primaires année 2023. Elle précise, au vu des fiches de calcul reçues de la mairie précitée, les différents éléments de ces répartitions.

**Commune de Vallesvilles :**

Nombre d'élèves domiciliés à Bourg-Saint-Bernard et scolarisés à Vallesvilles : 37

Coût par élève : 886.66€

**Montant total de la participation demandée par Vallesvilles : 35 259.16€.**

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

**RESULTATS :**

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15



## 20240030D - Décision modificative n°1 budget assainissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 66112 : Intérêts courus non échus		3 232.53 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>3 232.53 €</b>
R 773 : Mandats annulés (sur ex. ant.)		3 232.53 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>		<b>3 232.53 €</b>

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

### RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

## 20240031D - Délibération annule et remplace la délibération n°20240022D : adoption du projet, du plan de financement pour l'extension du cimetière et demande de subvention auprès des différents prestataires financiers :

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la société Ouvrage et Patrimoine (AMO) et le cabinet d'architecte NUANCES DE VERTS ont revu le dossier PRO/DCE ainsi que l'étude financière du futur projet d'extension du cimetière.

Le coût prévisionnel réactualisé s'élève à 198 379.48€ HT.

Le plan de financement se compose ainsi :

Dépenses		Recettes	
	Coût prévu HT		Prévisionnel € HT
Etudes	17 195.00 €	<b>Fonds propres maître d'ouvrage</b>	
Divers (aléas, imprévus, révision des prix...)	21 000.00 €	<b>Autofinancement</b>	75 286.29 €
Travaux	180 184.48 €	Emprunt	- €
Logiciel	- €	<b>Aides publiques</b>	
Mobilier	- €	Europe	- €
Acquisitions foncières	- €	Etat : DETR	39 675.90 €
		Etat : DSIL	- €
		Etat : autres	- €
		Région	36 236.90 €
		Département 31	36 236.90 €
		Départements : autres	- €
		CAF	- €
		Agence de l'eau	10 943.50 €
		Autres aides publiques -3	- €
		<b>Aides privées</b>	
		Fédérations	- €
		Mécénat	- €
		Autres aides privées	- €
<b>Total dépenses € HT</b>	<b>198 379.48 €</b>	<b>Total recettes € HT</b>	<b>198 379.48 €</b>

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

### RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0

- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

**20240032D - Délibération pour autoriser le maire à signer la convention de prestation de service espaces verts zone plaine des sports – petit lac – forêt jardin :**

Madame le maire propose au conseil municipal de faire appel à une entreprise locale pour la gestion de l'entretien des espaces verts de zone plaine des sport - petit lac - forêt jardin.

Les conditions de mise en œuvre financière et opérationnelle de cette prestation font l'objet d'une convention entre la commune de BOURG ST BERNARD et l'entreprise locale retenue à savoir "Pépinières COSTES Rémy".

Madame Durand demande pourquoi, malgré la convention signée avec Terres du Lauragais, nous faisons également appel à ce nouveau prestataire. De plus qui va gérer les plantations nouvelles autour de la plaine des sports ?

Madame Le Maire répond que cela permet de faire travailler une entreprise du village au même titre que l'entreprise CAMEL pour l'égavage des arbres. Terre du Lauragais gère avec notre employé municipal le reste du village. Cela concerne la tonte de l'ancien terrain de foot et des autres espaces verts de la commune, la taille des haies, le passage du rotofile etc. ....

Monsieur Boyer et Madame Holderle répondent qu'il y a un contrat d'entretien avec le prestataire qui a travaillé sur la plaine des sports et une garantie de 3 ans sur ces arbustes avec remplacement s'il y a lieu.

Madame Lannes demande qui va entretenir le cimetière et son extension ?

Madame Le maire lui répond que cela sera notre employé municipal.

*M. PARKER David ne souhaite pas prendre part au vote pour conflit d'intérêt.*

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

**RESULTATS :**

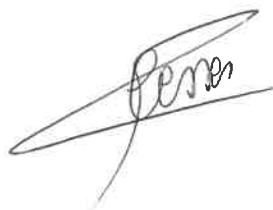
- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

**20240033D - Délibération pour demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'achat d'un lave-vaisselle à la cantine municipale :**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que pour l'achat d'un lave-vaisselle professionnel pour la cantine municipale, prévu au budget communal 2024, la commune peut demander une subvention auprès du Conseil Départemental 31.

Le montant de la dépense est de à 5 198.00€ hors taxe.

Le plan de financement prévisionnel se décompose ainsi :



Plan de financement prévisionnel

Achat lave vaisselle carline

Dépenses		Recettes	
	Coût prévu HT		Prévisionnel € HT
Etudes	- €	<b>Fonds propres maître d'ouvrage</b>	4 158,40 €
Divers (aléas, imprévus, révision des prix...)	- €	Autofinancement	- €
Travaux	- €	Emprunt	- €
Matériels	5 198,00 €	<b>Aides publiques</b>	
Acquisitions foncières	- €	Europe	- €
		Etat : DETR	- €
		Etat : DSIL	- €
		Etat : autres	- €
		Région	- €
		Département 31	1 039,60 €
		Départements : autres	- €
		CAF	- €
		Autres aide publiques -1	- €
		Autres aide publiques -2	- €
		Autres aide publiques -3	- €
		<b>Aides privées</b>	
		Fédérations	- €
		Mécénat	- €
		Autres aides privées	- €
<b>Total dépenses € HT</b>	<b>5 198,00 €</b>	<b>Total recettes € HT</b>	<b>5 198,00 €</b>

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

**RESULTATS :**

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

**Vie de la commune :**

**1- Bilan de la fête :**

Madame le Maire nous demande notre ressenti sur le déroulé de la Fête de Pentecôte. Dans l'ensemble compte tenu de la météo, la fête a été bien assurée. Il y a tout de même eu un vrai souci car il y avait beaucoup trop de monde dans la salle polyvalente. Lorsque l'on voulait sortir ou rentrer c'était très compliqué, d'autant plus avec le stand qui était installé à l'entrée de la salle. De plus les sorties de secours étaient bloquées. Les pompiers sont passés, ils ont contrôlé la circulation dans le village, mais ils n'étaient pas habilités à contrôler la salle. La personne qui l'était n'était pas disponible. En résumé tout s'est bien passé, nous pouvons féliciter les organisateurs, mais il faut en tirer une leçon et être plus vigilants quant à la sécurité des personnes car autant la mairie que les organisateurs auraient été fautifs s'il y avait eu des incidents.

Par ailleurs, nous n'avons eu aucun problème avec les forains, tous les contrats ont été signés et réglés. Il est prévu une réunion avec eux en février pour savoir qui va venir ou pas et pour voir aussi les emplacements des caravanes car pour l'an prochain en principe l'emplacement actuel ne sera plus disponible à cause de l'agrandissement du cimetière.

**2- Inauguration plaine des sports :**

L'inauguration aura lieu le samedi 29 juin à 11h. Madame le Maire nous demande d'être présent pour les préparatifs et la cérémonie. En cas de mauvais temps, il est envisagé de monter des chapiteaux. Les invitations ont été envoyées aux organismes qui ont subventionné la plaine des sports et des flyers vont être distribués dans les boîtes aux lettres pour inviter la population.

**3- Aménagement de la route du château d'eau :**

Les mairies de Bourg Saint Bernard et de Saussens ont eu une deuxième réunion avec les responsables de la voirie du Conseil Départemental. Ils ont proposé des travaux d'aménagement d'une voie piétonnière sur le bas-côté. Il y aura une subvention du Conseil Régional et du Conseil Départemental à

hauteur de 80%. Les 20% restant s'élève à 94 000€, soit 47 000€ pour chaque commune. La mairie de Saussens n'est pas d'accord. Elle a expliqué que son budget ne permettait pas de prendre en charge cette dépense et de plus une majorité de son conseil est contre.

Une autre solution a été proposée qui est d'aménager cette voie en route partagée, sans démarcation, en déplaçant les panneaux d'entrée d'agglomération et en installant des gendarmes couchés pour ralentir la circulation. Madame le Maire nous dit que cette solution ne lui convient pas d'autant plus qu'il n'y a pas d'éclairage sur cette route. Un rendez-vous a été demandé par les deux maires avec le Président du Conseil départemental, Monsieur Vincini pour essayer d'obtenir une subvention plus importante. Il est suggéré soit de ventiler le reste à charge en fonction du nombre d'habitants de chaque commune, soit au nombre de mètres linéaire appartenant à chaque commune, soit de faire les travaux uniquement sur la commune de Bourg Saint Bernard. Il est tout de même souhaitable de prendre une décision rapidement avant que le Conseil départemental ne décide d'attribuer ces subventions sur d'autres projets. L'éclairage n'est pas envisagé avec cet aménagement, mais il faudra tout de même prévoir l'installation de gaines lors du busage du fossé.

En conclusion, nous prendrons une décision lors d'un prochain conseil municipal.

#### **4- Elections Européennes du dimanche 9 juin :**

Un tableau est établi en fonction des disponibilités de chacun.

#### **5- Prochain conseil municipal en juillet :**

Aucune date n'est arrêtée.

### **Questions Diverses**

Madame Lannes demande s'il est envisagé d'installer un parking à vélo à la plaine des sports et devant les commerces ?

Après discussion, il est envisagé d'installer un rack à vélos d'une quinzaine de places à la plaine des sports et un rack de 3 ou 4 places auprès des commerces.

Monsieur Loup, nous signale que le point de collecte des ordures ménagères et des bacs de tri du chemin de Vilotte est devenu un vrai dépotoir.

Une discussion s'engage sur les problèmes que posent ces dépôts collectifs situés à l'extérieur de l'agglomération. Le dépôt du cimetière est également concerné par l'incivilité des utilisateurs. Le centre du Bourg bénéficiant du ramassage en porte à porte. Suite à l'agrandissement du cimetière, le collectif qui s'y trouve devrait être déplacé chemin d'en plassou. Est-ce judicieux de le garder ?

Il ressort que toutes les personnes qui habitent le centre bourg, n'ont pas la possibilité de stocker les bacs de collecte individuels chez eux et cela entrainerait le stockage permanent de ces bacs sur les trottoirs, ce qui n'est pas envisageable.

Monsieur Allieux nous informe que la citerne souple installée à l'Avat a été agréée par les pompiers.

FIN de SEANCE : 21h30



